



# Commune de Valbirse

## SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 22 JUIN 2015, A 19H00, A LA SALLE COMMUNALE DE MALLERAY

### Procès-verbal no 3

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 27 avril 2015
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Approuver les comptes 2014 de la Commune de Bévillard
5. Approuver les comptes 2014 de la Commune de Malleray
6. Approuver les comptes 2014 de la Commune de Pontenet
7. Approuver les comptes 2014 du Syndicat SECTA
8. Approuver un crédit d'engagement de fr. 560'000.00 pour la rénovation de la Halle Champ Martin à Malleray
9. Approuver l'organisation d'une votation populaire le 18 octobre 2015 pour un crédit d'engagement de fr. 2'100'384.00 pour le PAE Espace Birse
10. Approuver le cahier des charges de la commission scolaire
11. Développement du postulat P2015/01, du parti PDB-UDC, sur les infrastructures dédiées aux manifestations publiques et aux activités sportives, déposé le 27 avril 2015
12. Election d'un membre de la Commission de gestion et de surveillance
13. Informations du Conseil communal
14. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
15. Questions orales

#### **1. Appel**

Les listes de présence font constater ce qui suit :

- membres présents : 29
- membre excusé : 1

Une liste de présence passe par les membres afin qu'ils la signent ainsi qu'un registre des centres d'intérêts.

#### 29 membres sont présents :

Mme BARTLOME Anissa, M. BARTLOME Anton, Mmes BEXKENS Sylvie, M. BERBERAT Cédric, Mme BILAT Sophie, M. BLANCHARD Sébastien, Mme CARPIO Elisabeth, MM. CHARPIE Eric, CURTY Nicolas, DEHLINGER Marcel, DIAZ José, GERBER Christophe, GERBER Timée, Mmes GERBER Valentine, GRABER Nadine,

GROSJEAN Virginia, MM. JUFER Jacques-Henri, LOMBARD Thierry, MINDER Yann, MONNERAT Serge, Mme NOIRAT Micheline, M. ROMY Ken, Mmes SCHINDLER Christine, SESTER GERBER Marika, MM. UTERMANN Marc VILLOZ Franco, WEBER Pascal, Mme WEIBEL Sandrine, M. ZUERCHER Jean-Marc.

1 membre absent est excusé :

M. MATHEZ Gérard, Président

Représentation du Conseil communal :

M. ANNONI Paolo, Maire ; M. BERNASCONI Roberto, vice-maire ; Mme BARBAGALLO Séverine, MM. BLAESI Stève ; HENNET Manuel ; MORAND Steve, ROTHENBUEHLER André.

Présidence :

M. CURTY Nicolas, Vice-Président

Chancellerie communale :

M. LENWEITER Thierry, secrétaire communal  
 Mme AEERHARD Sandra, secrétariat conseil général  
 M. BEUCHAT Charles-André, ancien caissier municipal Malleray  
 M. LAEDERACH Thierry, ancien caissier municipal Bévillard  
 Mme LEO Christine, ancienne caissière communale Pontenet

Le Vice-Président ouvre la séance et salue les personnes présentes. Il excuse le Président, M. Mathez, actuellement en vacances.

**M. Nicolas Curty** propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

4. Accepter les dépréciations complémentaires de fr. 236'155.22 à charges des comptes de la Municipalité de Bévillard

Et d'un point 6 :

6. Accepter les dépréciations complémentaires de fr. 118'248.- à charge des comptes de Malleray

**Décision : l'ajout de ces deux points de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

**M. Nicolas Curty** : le bureau s'est interrogé sur la forme de politesse à respecter en prenant la parole à la tribune et il a été décidé de la formulation « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs ». Nicolas Curty précise qu'il s'agit là d'une simple recommandation et que chacun doit se sentir libre, s'il le souhaite, d'utiliser une autre forme de politesse.

## **2. Procès-verbal du 27 avril 2015**

**M. Nicolas Curty**, demande si des remarques sont à formuler ou des modifications à apporter concernant la rédaction de ce procès-verbal no 2 ?

**M. Franco Villoz**, Alternative : à la page 22, dernier alinéa, il est écrit : il lui semble opportun de régler à l'article 10 le droit de signature en introduisant une clause générale de compétence est inexacte car elle mélange deux relations juridiques bien distinctes.

Il avait demandé que l'on introduise une clause générale de compétence en faveur de la commission scolaire pour toute décision dont la responsabilité n'est pas réglée dans le diagramme de la DIP. Il souhaitait également que l'on règle le droit de signature qui prévoit que le président ou le vice-président d'une part et le secrétaire ou, en cas d'absence, un autre membre de la commission d'autre-part engagent la commission par leur signature collective. Il s'agit de deux choses bien différentes.

**Décision : cette modification est acceptée à l'unanimité.**

**M. Franco Villoz**, Alternative : à la page 25, 3<sup>ème</sup> paragraphe : même remarque au sujet du droit de signature de la commission de gestion : celle-ci est engagée par le secrétaire ou, en cas d'absence, par un membre de la commission, mais toujours par deux personnes.

**Décision : cette modification est acceptée à l'unanimité.**

**M. Sébastien Blanchard**, PBD-UDC : page 26 2<sup>ème</sup> alinéa, information de M. Steve Morand, il est dit que le chauffage à mazout était bien plus avantageux sur les 5 dernières années. Pour son groupe, cela veut dire que le chauffage au bois est plus onéreux que le chauffage à mazout. Il n'a pas perçu l'affirmation telle mais bien que le chauffage à mazout avait été plus avantageux ces 5 dernières années.

Cette phrase laisse à penser que c'est le chauffage au bois qui est plus onéreux que le chauffage à mazout et nous n'avons pas ressenti l'information comme telle dans la déclaration du conseiller Morand, mais que le mazout était une alternative moins onéreux dans la situation actuelle. En effet, les frais d'exploitation élevé du fait de la complexité du principe de remplissage du silo à copeaux et les frais de réparations envisagés pour refaire tourner l'installation au bois. Nous proposons donc de modifier cette phrase comme suit : « Au vu de l'état général de l'installation et des travaux à entreprendre pour réparer celle-ci, l'utilisation temporaire du chauffage à mazout est plus rationnelle ».

**M. Nicolas Curty**, mentionne qu'un élu ne peut pas modifier le procès-verbal pour quelqu'un d'autre ou du moins la personne concernée doit être d'accord.

**M. Steve Morand**, Conseiller communal, se déclare d'accord avec cette demande de modification.

**Décision : cette modification est acceptée à l'unanimité.**

**DECISION : ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec les corrections apportées.**

### **3. Déclarations de groupes**

La parole n'est pas demandée.

**M. Nicolas Curty**, lit une déclaration de principe de tous les groupes représentés au Conseil général à propos de la commission scolaire. Indépendamment de cela, une déclaration individuelle n'est pas exclue.

« Lors de sa première séance d'existence en janvier 2015, le Conseil général a entre autre décision élu la première commission scolaire de l'histoire du village fusionné de Valbirse. Dès ce moment, les 7 membres élus se sont investis sans compter ni leur temps ni leurs efforts dans leur nouvelle tâche pour traiter les dossiers particulièrement complexes tant sur le plan technique que communicationnel ou émotionnel.

Comme d'autres citoyens, nous avons observés dernièrement que des tensions étaient apparues dans la gestion de certains dossiers, en particulier déplacement d'élèves du site de Malleray sur le site de Bévillard, ainsi que la mise en place de la nouvelle structure de direction constituent deux points de tensions importants.

Afin de comprendre la situation en profondeur, les groupes représentés au Conseil général, par leurs responsables respectifs, ont entendu une délégation de 3 membres de la commission scolaire le 17 juin 2015. Je m'exprime ici au nom de ces groupes à savoir, Alternative, Liste libre, PBD-UDC, PS et sympathisants, PLR et sympathisants. Lors de cette discussion avec la délégation de la commission scolaire, nous avons constaté ce qui suit.

Nous avons rencontré des personnes qui se sont investies avec bonne foi et conviction pour le bien des élèves en particulier et des écoles en général. Nous sommes convaincus que chacun avec ses compétences a travaillé avec honnêteté et loyauté. Nous avons constaté plusieurs dysfonctionnements importants qui sont apparus à différents niveaux dans la gestion de l'école.

A la décharge des membres de la commission scolaire, nous aimerions rappeler ici, le contexte de départ particulièrement difficile auquel cet organe a dû faire face. Premièrement, les exigences imposées par le canton de gérer quasiment dans l'urgence la réorganisation des sites de l'école primaire de Valbirse induisant un déplacement d'élèves du site de Malleray sur le site de Bévillard. Deuxièmement la nécessité de repenser la structure de direction pour optimiser le fonctionnement de l'école. Troisièmement, la faible expérience de la commission scolaire qui, sans jamais avoir fonctionné ensemble auparavant a dû immédiatement prendre des décisions lourdes et difficiles.

Nous souhaitons le dire ici et le souligner doublement : les groupes représentés au Conseil général de la Commune de Valbirse sont solidaires de la commission scolaire qu'ils ont élue. Ils la soutiennent car ils sont convaincus qu'elle agit de bonne foi et dans l'intérêt prioritaire des élèves de l'école primaire.

Nous comprenons que certaines décisions soient difficiles à accepter par les personnes concernées et en aucun cas, nous ne voudrions ici minimiser les possibles désagréments provoqués. Nous respectons l'avis de chacun et nous regrettons sincèrement si des personnes se sont trouvées blessées ou déçues. Toutefois, nous voulons rappeler que les organes de gestion des communes doivent décider pour avancer et évoluer. Pour pouvoir progresser, la commission scolaire doit pouvoir faire son travail dans le respect du cadre légal et dans la sérénité.

D'autre part, les groupes seront également attentifs à ce qu'un retour d'information correct dans le respect du cadre légal soit désormais réalisé par la commission scolaire vis-à-vis du Conseil général.

Malgré les problèmes rencontrés, nous voulons remercier les membres de la commission scolaire pour leur investissement durant ce premier semestre, qui, régulièrement, au détriment de leur vie de famille, de leur vie professionnelle et pour certains de leur santé. Nous ne savons pas si d'autres auraient fait mieux tant le contexte a été compliqué.

En conclusion, les groupes susmentionnés s'engageront de manière claire afin que l'école primaire de Valbirse fonctionne à la satisfaction à toutes les parties concernées et en premier lieu des élèves. »

#### **4. Accepter les dépréciations complémentaires de fr. 236'155.22 à charges des comptes de la Municipalité de Bévillard**

**M. Paolo Annoni**, ancien Maire de Bévillard, indique que vu les bons résultats des comptes de la Commune de Bévillard pour 2014, le Conseil municipal de Valbirse a décidé de faire une dépréciation complémentaire de fr. 236'155.22. Il aurait été possible de mettre ce montant à la fortune pour notre nouvelle commune mais le Conseil a estimé que la facture était assez haute et qu'il était intéressant de faire une dépréciation complémentaire sur cet exercice du fait que ce montant déprécié diminuera les dépréciations harmonisées en 2015 pour Valbirse.

Le Conseil communal propose d'accepter ces dépréciations complémentaires

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

**Décision : ces dépréciations d'un montant de fr. 236'155.22 sont acceptées à l'unanimité.**

#### **5. Approuver les comptes 2014 de la Commune de Bévillard**

**M. Nicolas Curty**, passe la parole à M. Paolo Annoni, ancien Maire de Bévillard pour la présentation des comptes de Bévillard.

**M. Paolo Annoni**, Maire : commente les comptes (voir annexe no 1 du pv). Ces comptes ont été vérifiés le 16 juin 2015 par la Fiduciaire Soresa.

**M. Jacques-Henri Jufer**, Liste libre : se réfère à un montant d'environ fr. 50'000.- pour du matériel informatique à l'école prévu dans les investissements. Il semble que cela soit des choses qui n'ont pas été réalisées en 2014 mais tout de même portées en compte. Il souhaite savoir comment cela est possible au niveau comptable. Il estime cette méthode un peu cavalière même si ce n'est pas cela qui doit remettre l'approbation des comptes en question.

**M. Paolo Annoni**, Maire : peut répondre au niveau politique et le Caissier au niveau technique. Il a été décidé de mettre en place cette pratique du fait que l'ancien exécutif de Bévillard avait décidé de faire cette démarche en 2014 et puis la fusion a été votée et ce projet

a été mis en suspens du fait de faire un projet global et non pas revoir certains travaux après coup.

**M. Thierry Laederach**, ancien caissier communal Bévillard : confirme que ce montant a été passé en transitoire dans les investissements. Des travaux ont débutés en 2014 notamment pour le serveur et ensuite pour le solde effectué en 2015, il est passé dans les investissements.

**M. Jacques-Henri Jufer**, Liste libre : comprend cette situation d'une décision d'une ancienne commune qui est censée avoir un arrêté de compte par rapport à la fusion. Il ne comprend pas pourquoi il n'a pas été prévu un passif transitoire sur un investissement et cela n'est pas idéal pour la transparence. Il ne conteste pas le fond de cette décision mais sur cette pratique. Il demande également si les membres ont pu prendre connaissance du rapport de la Commission de gestion.

**M. Nicolas Curty**, propose du fait que M. Jufer ne conteste pas sur le fond cette pratique, que les autorités en prennent acte pour le futur.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

**M. Nicolas Curty**, constate que le rapport de la Commission de gestion et de surveillance (CGS) a été remis aux conseillers généraux dans l'après-midi du 22 juin 2015, à savoir quelque heures avant le début de la séance. Il rend le président de la CGS, M. Jacques-Henri Jufer, attentif à la nécessité de donner plus de temps aux conseillers généraux pour prendre connaissance de ce type de rapport. Enfin, Nicolas Curty souligne que cela n'enlève rien à la qualité d'analyse dudit rapport, précieux pour la prise de décision.

**M. Jacques-Henri Jufer**, Liste libre : la Commission de gestion et de surveillance (CGS) a analysé les comptes 2014 de la commune de Bévillard, qui sont parfaitement équilibrés après comptabilisation d'une dépréciation complémentaire de fr. 236'155.22. Elle a pris connaissance du tableau des crédits additionnels. La CGS recommande aux membres du Conseil général d'approuver ces comptes et les crédits additionnels de la compétence du Conseil général qui se montent à fr. 340'430.47. La CGS formule les remarques et recommandations suivantes :

Lorsque le budget alloué à un compte est insuffisant, il faut que le crédit additionnel ad hoc soit décidé de suite, et non pas uniquement lors de la présentation des comptes finaux. Chaque membre de l'exécutif est tenu de contrôler scrupuleusement l'utilisation des moyens qui lui sont alloués. La CGS constate que le tableau des crédits additionnels indique que tous les crédits additionnels de la compétence du Conseil communal, pour un montant de fr. 478'000.-, ont été décidés par l'exécutif lors de la présentation des comptes en date du 28.05.2015.

Bien que les revenus de la piscine aient été de fr. 17'000.- supérieurs aux attentes (y compris versement des communes de l'Orval), le déficit global pris en charge par les communes de Bévillard et Malleray est supérieur de fr. 44'000.-. Cela est dû à des charges brutes plus élevées pour un montant de fr. 61'000.-.

Les taxes d'exemption du service du feu (140.430.01) sont de fr. 16'700 (-25%) en dessous des prévisions. Il s'avère qu'une erreur a été faite dans le contrôle de la liste fournie par le canton. Plusieurs personnes ont été exonérées par erreur. Une correction (facture rétroactive) devrait être faite en 2015.

**Décision : les comptes de l'ancienne commune de Bévillard, bouclant avec des charges de fr. 8'212'355.20 et des revenus de fr. 8'212.355.20, bénéfice ou charge 0.- sont acceptés à l'unanimité.**

**6. Accepter les dépréciations complémentaires de fr. 118'248.- à charge des comptes de Malleray**

**M. Roberto Bernasconi**, ancien Maire de Malleray : donne les explications pour les dépréciations complémentaires d'un montant de fr. 118'248.-.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

**Décision : ces dépréciations complémentaires de fr. 118'248.- sont acceptées à l'unanimité.**

**7. Approuver les comptes 2014 de la Commune de Malleray**

**M. Nicolas Curty**, passe la parole à M. Roberto Bernasconi, ancien Maire de Malleray pour la présentation des comptes de Malleray.

**M. Roberto Bernasconi**, ancien Maire de Malleray, commente les comptes communaux et les différences par rapport au budget 2014. (voir annexe no 2 du pv)  
Ces comptes ont également été acceptés par la Fiduciaire Soresa.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

**M. Jacques-Henri Jufer**, Liste libre : indique qu'à l'avenir il faut voter le crédit additionnel des crédits dépassés au fur et à mesure et non pas attendre l'acceptation des comptes.

**M. Roberto Bernasconi**, ancien Maire de Malleray

**Décision : les comptes de l'ancienne commune de Malleray, bouclant avec des charges de fr. 13'564'593.08 et des revenus de fr. 13'568'049.29 et un excédent de revenus de fr. 3'456.21, sont acceptés à l'unanimité.**

**8. Approuver les comptes 2014 de la Commune de Pontenet**

**M. Nicolas Curty**, passe la parole à M. André Rothenbühler, ancien Maire de Pontenet pour la présentation des comptes de Pontenet.

**M. André Rothenbühler**, Conseiller communal, commente ces comptes qui bouclent avec un déficit plus important que prévu, soit fr. 175'000.- au lieu de fr. 44'000.-. (voir annexe no 3 du pv).

La fiduciaire Soresa a également approuvés ces comptes 2014.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

**Décision : les comptes de l'ancienne commune de Pontenet, bouclant avec des charges de fr. 1'035'717.40 et des revenus de fr. 860'578.48 avec un excédent de charges de fr. 175'138.92, sont acceptés à l'unanimité.**

#### **9. Approuver les comptes 2014 du Syndicat SECTA**

**M. Nicolas Curty**, passe la parole à M. Thierry Laederach, caissier du Syndicat SECTA pour la présentation des comptes du SECTA.

**M. Thierry Laedrach**, caissier du SECTA et employé communal : précise que ces comptes ont été vérifiés par Mme Lerch et M. Knuchel (voir annexe no 4 du pv).

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

**M. Jacques-Henri Jufer**, Liste libre : La CGS a également pris connaissance des comptes du SECTA qui se soldent par un excédent de charges de fr. 46'187.90. Elle a également pris acte du tableau des crédits additionnels et elle recommande au Conseil général d'approuver ces comptes tout en faisant remarquer qu'un montant de fr. 51'364.80 comptabilisé sur le compte 700.301.01 sur le traitement du personnel représente les frais facturés par les communes de Malleray et Bévillard pour le travail effectué par leurs employés envers le SECTA. Il ne s'agit pas de salaires fixes payés par le SECTA et ce montant aurait dû être comptabilisé sous un autre compte de charge pour des travaux de tiers. Ce problème est dès lors résolu du fait de la fusion et ces montants seront intégrés dans les comptes de Valbirse dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Décision : les comptes 2014 du SECTA, avec un prélèvement sur FS équilibre de la tâche de fr. 46'187.90 sont acceptés à l'unanimité.**

#### **10. Approuver un crédit d'engagement de fr. 560'000.00 pour la rénovation de la Halle Champ Martin à Malleray**

**M. Nicolas Curty**, passe la parole à M. Steve Morand, Conseiller communal pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

**M. Steve Morand**, Conseiller communal, donne des détails sur les travaux qui seront engagés pour la rénovation de cette halle. Des conteneurs douche ont été installés pour faciliter l'utilisation de cette infrastructure par les sociétés. Une demande de subvention a été adressée à la direction de la police à l'attention du Conseil du Jura bernois.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

**M. Jacques-Henri Jufer**, Liste libre : la CGS après examen du dossier recommande l'acceptation de ce crédit afin que cette halle soit conforme aux normes en vigueur. D'autres bâtiments communaux devront également être rénovés, il est obligatoire de mettre des priorités. Au vu des finances communales, il n'est pas envisageable de faire une rénovation complète (enveloppe extérieure).



**M. Christophe Gerber**, Alternative : relève que cette halle est une infrastructure utilisée par les élèves, les sociétés et également lors de manifestations dans notre région, d'où la nécessité d'avoir des bâtiments dignes de ce nom pour la carte de visite de Valbirse. Dès lors, le groupe Alternative soutiendra cette demande de crédit à l'unanimité.

**Décision : le crédit d'engagement de fr. 560'000.00 pour la rénovation de la Halle Champ Martin à Malleray est accepté à l'unanimité.**

**11. Approuver l'organisation d'une votation populaire le 18 octobre 2015 pour un crédit d'engagement de fr. 2'100'384.00 pour le PAE Espace Birse**

**M. Nicolas Curty**, passe la parole à M. André Rothenbühler, Conseiller communal pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

**M. André Rothenbühler**, Conseiller communal, se réfère au message envoyé aux membres du Conseil général. Ce projet Espace Birse est un grand projet pour le futur de Valbirse. Ce point de l'ordre du jour est important pour les procédures à venir et des délais à respecter au niveau du calendrier. Il est aussi nécessaire de faire des travaux au niveau de la Birse à côté des bâtiments envisagés.

Il commente le planning des procédures et compétences multiples et rappelle que ce plan d'aménagement a déjà fait l'objet d'un examen préalable. Actuellement, les services cantonaux établissent leurs rapports définitifs.

En principe le 28 septembre, rien ne devrait être modifié au niveau de la séance du Conseil général, étant donné que ce plan est en consultation du 10 juin au 10 juillet 2015. Les partis politiques devraient donc se prononcer à ce niveau. Si cette manière de procéder est respectée, il ne devrait pas y avoir de surprise et le projet validé, faute de quoi ce point devrait être reporté. Une séance d'information est prévue le 1<sup>er</sup> octobre prochain. Il rappelle enfin que le Conseil général ne donnera qu'un préavis dans ce dossier, puisqu'en finalité c'est le peuple qui décidera en votation. S'il devait y avoir beaucoup de modifications, ce plan d'aménagement devrait être renvoyé une troisième fois pour examen aux services cantonaux concernés.

Valbirse sera uniquement le maître d'œuvre pour le plan d'aménagement des eaux puisque Real Estate sera celui de la démolition et la reconstruction. Le Canton doit encore se prononcer sur le taux de subventionnement d'où le fait que c'est le crédit brut qui est soumis en votation.

Le matériel de vote devra être préparé avant la prochaine séance du Conseil général d'où l'importance de ce point à l'ordre du jour ce soir. Il y a des soucis au niveau de la date selon la CGS. La date du 28 octobre a été envisagée du fait que celle du 29 novembre était trop tardive. Selon la proposition de la CGS, il serait peut-être plus judicieux de modifier la date plutôt que de reporter ce point à l'ordre du jour.

L'entrée en matière est acceptée par 28 voix et 1 abstention.

**M. Jacques-Henri Jufer**, Liste libre : en qualité de président de la CGS : il propose de repousser la votation au 15 novembre 2015, ce qui permettra au Conseil général de discuter et de définir ce projet en finalité lors de sa séance du 28 septembre 2015. Sa proposition est une question de procédure par rapport au matériel de vote et non pas par rapport à ce projet du plan d'aménagement des eaux. Le fait du deuxième tour des élections cantonales est saluaire pour cette possibilité.

**M. André Rothenbühler**, Conseiller communal, indique que le Conseil n'envisageait pas de mettre les conseillers généraux devant le fait accompli. Si ce point était refusé par le Conseil général le 28 septembre, la votation n'aurait pas lieu. Par contre, si un deuxième tour n'est pas nécessaire le 15 novembre, il y aura lieu de mettre sur pied une votation communale uniquement. C'est la raison pour laquelle la date du 18 octobre avait été retenue.

**M. Jacques-Henri Jufer**, Liste libre : en qualité de président de la CGS propose de changer la date de cette votation et de la reporter au 15 novembre 2015.

**M. Franco Villoz**, Alternative : s'interroge sur le fait que les citoyens pourraient obtenir une enveloppe de vote au niveau communal qui cas échéant ne devraient pas être utilisée selon la décision du Conseil général du 28 septembre ?

**M. Paolo Annoni**, Maire : constate que selon la proposition de la CGS, la votation communale pourrait être organisée le 15 novembre 2015. Cette manière de faire permettra au Conseil de préparer un message au corps électoral dans de meilleures conditions.

**M. Nicolas Curty**, questionne M. Rothenbühler si cette votation était reportée en novembre, cela ne mettra pas en péril ce projet ? Pour Real Estate est-ce que cela pourrait également poser un problème ?

**M. André Rothenbühler**, Conseiller communal, répond par la négative et confirme que le report d'un mois d'une votation ne mettra pas en péril la promesse de subvention. Pour Real Estate, juste un délai pour le permis de construire sera constaté.

**M. Marc Utermann**, PLR : s'interroge s'il y a une grande différence de coût du fait d'organiser une votation exclusivement communale

**M. Thierry Lenweiter**, Secrétaire communal : oui il y a une différence au niveau de la mise sous pli pour seulement une votation communale et une distribution

**Décision : l'organisation d'une votation populaire le 15 novembre 2015 pour un crédit d'engagement de fr. 2'100'384.00 pour le PAE Espace Birse est acceptée par 26 oui et 3 abstentions.**

**M. Nicolas Curty**, propose une suspension de séance de 5 minutes, ce qui est accepté.

**M. Nicolas Curty**, revient sur le dernier vote, car il aurait dû, selon l'art. 46 du règlement du Conseil général mettre en vote en concurrence la date de la votation du 18 octobre et celle de la proposition du 15 novembre 2015.

Aucun membre ne fait la demande de revenir sur la votation de l'organisation d'une votation le 15 novembre 2015 au lieu de celle du 18 octobre 2015.

**Décision : la date de la votation communale au 15 novembre 2015 est donc entérinée.**

## **12. Approbation du cahier des charges de la commission scolaire**

**M. Nicolas Curty**, passe la parole à Mme Séverine Barbaglio, Conseillère communale pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

**Mme Séverine Barbaglio**, Conseillère communale : mentionne que deux points ont été modifiés sur ce cahier des charges comme demandé lors de la dernière séance, à savoir le point 4.1, proposé par le PS, d'insérer plutôt le lien de la DIP plutôt que de le détailler point par point.

Le Conseil communal accepte également le changement souhaité par la Liste libre au point 4.2, soit que l'engagement de la direction de l'école soit de la compétence du Conseil communal et cela afin de soulager la commission scolaire.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

**M. Nicolas Curty**, passe ce document article par article.

**M. Franco Viloz**, Alternative : art. 4 : ne remet pas en question le vœu du PS sur le diagramme. Par contre si ce règlement est approuvé, la nomination de la direction est de la compétence du Conseil communal et le licenciement de la compétence de la commission. Cela n'est donc pas judicieux et le Conseil communal doit pouvoir licencier s'il engage ce que son groupe propose donc de modifier.

**M. Sébastien Blanchard**, PBD-UDC : propose une modification à l'art. 4 al 2 car le début du paragraphe ne traite pas du même sujet et il propose de débiter l'alinéa par : l'art. 34 al 3 de la loi sur l'école obligatoire etc.....

**M. Thierry Lenweiter**, Secrétaire communal : mentionne qu'il y a une erreur partielle sur le report de ces articles et s'en excuse.

**Décision : la proposition de M. Viloz sur la délégation au Conseil communal de nommer, respectivement licencier les membres de la direction des écoles, est acceptée à l'unanimité.**

**Décision : la proposition de M. Blanchard à propos de l'art. 34 al 3 de la loi sur l'école obligatoire est acceptée à l'unanimité.**

**M. Serge Monnerat**, PS : se réfère aux al. 1 à 3 de l'art 5 et n'estime pas très judicieux la représentation nécessaire de la commission lorsque des affaires importantes sont traitées.

Il propose donc de rajouter un al. 4 : pour les procédures d'engagement et de licenciement, au moins 5 membres de la commission doivent être présents.

**Décision : la proposition de M. Monnerat est acceptée à l'unanimité.**

**M. Serge Monnerat**, PS : indique que le secrétaire n'est pas un membre élu mais un employé communal, donc il propose un nouvel art. 6 : le président et le vice-président engagent la commission collectivement à deux. En cas d'absence du président, c'est un membre qui signe et en cas d'absence du vice-président, c'est un autre membre qui signe à sa place.

**M. Franco Villoz**, Alternative : contredit M. Monnerat car le secrétariat rédige les documents (employé communal) et un secrétaire de la commission qui signe et qui est membre élu.

**M. Stève Blaesi**, Conseiller communal : mentionne que la commission d'école est constituée d'un président, vice-président et d'un secrétaire (élu). Le secrétariat est prévu pour la direction (employée communale) et n'est pas censée être la secrétaire de la commission scolaire.

**M. Nicolas Curty** : a bien compris la proposition de M. Monnerat qui souhaite que ce soit deux élus qui signent.

**Décision : la proposition de M. Monnerat (deux élus qui signent) obtient 24 voix et 5 abstentions, est donc validée.**

**Décision : le cahier des charges de la commission scolaire, avec les modifications votées ci-dessus, est accepté à l'unanimité.**

### **13. Développement du postulat P2015/01, du parti PBD-UDC, sur les infrastructures dédiées aux manifestations publiques et aux activités sportives, déposé le 27 avril 2015**

**M. Nicolas Curty**, passe la parole au groupe PBD, M. Sébastien Blanchard pour le développement du postulat no 1 / 2015 déposé le 27 avril dernier à propos des infrastructures dédiées aux manifestations publiques et aux activités sportives.

**M. Sébastien Blanchard**, PBD-UDC, revient à son postulat qui est déjà passablement détaillé d'où l'exemple dont il vient d'être parlé pour la halle de gym Champ Martin.

Au vu de ces constats, il souhaite qu'une étude soit menée sur le dépôt de son postulat et des demandes faites dans ce dernier.

Il propose de donner un délai supplémentaire au Conseil communal pour sa réponse, soit jusqu'en février 2016 pour la réponse à ce postulat.

#### **14. Election d'un membre de la Commission de gestion et de surveillance**

**M. Nicolas Curty**, passe la parole à M. Blanchard pour ce point de l'ordre du jour.

**M. Sébastien Blanchard**, rapporteur du groupe PBD-UDC, propose la candidature de Mme Valentine Gerber en remplacement de Mme Bartlomé, démissionnaire, eu égard à son poste d'employée communale.

Aucune autre candidature n'est proposée.

**Décision : la candidature de Mme Valentine Gerber en qualité de membre de la Commission de gestion et de surveillance est acceptée à l'unanimité. Elle est félicitée par applaudissements.**

#### **15. Informations du Conseil communal**

**M. Paolo Annoni**, Maire, *élection communale*

Suite à la démission de M. Bernasconi au Conseil communal, en raison de sa nomination en qualité de Directeur des écoles primaires de Valbirse.

La date du 18 octobre 2015 retenue pour cette élection complémentaire lui paraît lointaine mais cela a été décidé par le Conseil communal. M. Manuel Hennet remplacera M. Bernasconi pour ce dicastère durant ce laps de temps.

Toute liste signée par 10 électeurs devra être déposée au Secrétariat communal jusqu'au vendredi 4 septembre 2015 à 17h.

Les responsables de groupes recevront des informations à cet effet.

**M. Paolo Annoni**, Maire, *groupe d'étude pour les besoins des bâtiments communaux*

Suite au désistement de Real Estate pour le bâtiment 70, un groupe a été mis sur pied pour mener une réflexion sur un futur bâtiment communal avec MM. Morand et Hennet du Conseil communal ainsi que M. Baillif des pompiers. Cette commission travaillera sur l'avenir d'un bâtiment pour les travaux publics, les pompiers et l'école à journée continue. Le syndicat de l'école secondaire sera également partie prenante. Un rapport sera ensuite établi pour décider d'une ligne à prendre.

**M. Paolo Annoni**, Maire, *achat du terrain Heimann*

Cette ferme appartenant à Mme Silvia Heimann a été achetée en octobre dernier par la Municipalité de Bévilard. Il s'agit de 3 parcelles de chaque côté de la rue Edouard Tièche. Les raisons de cet achat sont les suivantes : ces 3000 m<sup>2</sup> au nord de la ferme en zone de construction et une autre de 500 m<sup>2</sup> d'un autre propriétaire pourraient être ajoutée en vue de la construction de maisons familiales.

Cela permettra également de modifier le tracé de la route Edouard Tièche et de sécuriser cette route pour les usagers.. Quant à la ferme il pourrait être envisagé de réaménager des appartements.

Cette décision a été prise par Bévillard et cela était de la compétence de son ancien conseil communal.

La Commune de Valbirse a mandaté un bureau d'ingénieurs pour mener une étude de cette zone. L'entrée en jouissance de ces biens a été fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**Mme Séverine Barbagallo**, Conseillère communal, *Conseil des parents*

Lors du dernier Conseil général, la question a été posée de ce qu'il advenait du conseil des parents.

Un courrier a été adressé à Mme Aude Chaboudez, ancienne présidente du conseil des parents pour lui proposer de soumettre à Valbirse, un nouveau projet avec les 3 anciennes communes et d'établir un projet de règlement.

**16. Informations du président du Conseil général (articles 26, 28, 30, 32)**

Le Vice-Président indique :

- qu'aucune intervention n'a été déposée sur le Bureau du Conseil général ;
- que 3 questions orales ont été annoncées dont 1 a été retirée par M. Villosz, ayant obtenu sa réponse dans les informations du Conseil communal ;
- que 4 copies de recours sont parvenues à M. Mathez, Président, à titre informatif de parents qui ont leurs enfants qui ont été déplacés de l'école de Malleray sur Bévillard,
- que la démission de la commission scolaire de M. Anton Bartlomé est effective dès ce soir ;
- que la démission de la commission scolaire de M. José Dias sera effective dès le 28 septembre prochain ;
- que Mme Schindler démissionne en qualité de présidente de la commission scolaire mais qu'elle conserve son poste de membre.

**11. Questions orales**

**M. Nicolas Curty**, Vice-président : rappelle la possibilité de s'inscrire en début de séance pour des questions orales. Le temps total imparti à ce point de l'ordre du jour est de 30 minutes.

**Mme Virginia Grosjean**, PLR : «je préférerais être à cent lieues d'ici ce soir, devant vous avec ma voix chevrotante et mes jambes qui s'entrechoquent comme des vieilles casseroles, mais voilà. Je faisais partie de ceux qui rêvaient d'une fusion et ai travaillé à la création de Valbirse. J'étais si fière le 26 janvier dernier de construire avec vous ce qui n'était auparavant qu'un rêve mais ce soir je ne peux me taire sur les graves dysfonctionnements qui secouent la commission scolaire de Valbirse.

Les informations que je possède proviennent des parents qui m'interpellent, des discussions menées avec notre groupe et par mail de certains membres, mais je n'ai aucune information officielle.

Si je prends la parole ce soir, ce n'est pas pour lancer des accusations ou trouver des boucs émissaires. J'ai fait partie d'un exécutif pendant dix ans et je suis consciente que la tâche est immense. Tout est à construire, à créer. Prendre une décision qui touche des humains est toujours une tâche difficile, alors exprimons nos erreurs, assumons-les et réparons-les dans la mesure du possible. Pensons à tous ces enfants qui ne peuvent mettre des mots sur ce problème et qui savent que des adultes n'ont pas assumés leurs responsabilités.

Tirons des leçons de nos erreurs et construisons ensemble cette nouvelle école de Valbirse en oubliant les intérêts personnels et en faisant place à des gens motivés et compétents qui veulent s'engager. Il y a encore des décisions difficiles à prendre mais faisons-le avec calme et en prenant le temps. Rome ne s'est pas construite en un jour. Valbirse exigera aussi du temps mais nous y arriverons si nous gardons l'idée de travailler ensemble pour construire notre commune et notre région.

**M. Nicolas Curty** : demande à Mme Grosjean si elle attend une réponse à sa question ?

**Mme Virginia Grosjean**, PLR, répond qu'elle attend des informations officielles.

**M. Nicolas Curty** : indique que suite à des rumeurs qui circulent depuis un certain temps, il serait judicieux d'obtenir en effet des réponses concernant trois points importants : déplacement des élèves ; nouvelle structure de la direction et présidence de la commission scolaire suite à la démission de Mme Schindler.

**Mme Séverine Barbagallo**, Conseillère communale : indique qu'une séance a eu lieu juste avant la séance du Conseil général et que la commission scolaire a élu son nouveau président en la personne de M. Yann Minder qu'elle remercie au passage. Quant à Mme Schindler elle poursuivra son mandat au sein de la commission mais en qualité de membre.

Lors de la même séance, il a été décidé que Yann Minder prendrait la parole ce soir pour donner des informations officielles.

**M. Yann Minder**, nouveau Président de la Commission scolaire : confirme qu'il a accepté de reprendre cette présidence et de faire au mieux pour les problèmes rencontrés.

Pour répondre aux questions de M. Curty, sur le déplacement des élèves, cela concerne les futures classes de 3H qui comptent 24 élèves à Malleray et 13 à Bévillard. Pour celle des 6H, 33 élèves sont attendus à la rentrée pour Malleray et 17 à Bévillard. Pour pallier à cette différence, il est possible de déplacer certains élèves de Malleray sur Bévillard pour équilibrer les classes. Il n'est pas possible d'ouvrir deux classes à Malleray, car seules deux sont attribuées à Valbirse avec une sur chaque site. Actuellement, les 17 élèves de Bévillard ne possédaient pas de classe (ayant été fermée l'année passée pour manque d'effectif) mais étaient répartis sur des degrés différents inférieurs et supérieurs. A Malleray, il y a actuellement deux classes. Pour Valbirse aujourd'hui, on se retrouve avec 50 élèves à répartir dans deux classes et soit on ouvre une classe sur chaque site en répartissant le nombre d'élèves ou alors, on déplace 17 élèves pour une deuxième classe à Malleray ! La décision

avait été prise de déplacer certains élèves de Malleray à Bévillard pour équilibrer la classe en pensant que c'était la solution idéale pour les enfants.

Des tests ont été faits, les calculs des trajets effectués, les parents concernés ont été avertis et on s'est retrouvés avec un tollé monumental qui a dépassé la commission qui a été surprise de constater que les parents ne souhaitaient finalement pas que leurs enfants soient scolarisés dans une classe équilibrée et respectée au niveau pédagogique. Des recours ont été déposés contre ces décisions. Renseignements pris, l'inspecteur ne devrait pas donner suite à ces recours mais ils pourraient être acceptés en deuxième instance du fait que les voies de recours n'ont pas été mentionnées dans la lettre aux parents.

Pour éviter que cette situation ne perdure jusqu'en novembre et de ne pas être dans une situation transitoire, la Commission scolaire a décidé de faire marche arrière, de laisser tout le monde en face de ses responsabilités avec une classe de 33 élèves à Malleray et 17 à Bévillard. La possibilité sera laissée à tous les parents de demander, s'ils le souhaitent, le déplacement de leur enfant à Bévillard.

En ce qui concerne la direction de l'école primaire, la commission scolaire a nommé M. Roberto Bernasconi en qualité de directeur pour cette nouvelle commune de Valbirse. En qualité de vice-directeurs, Mme Kämpf et M. Geiser ont été nommés. M. Julien Annoni a, quant à lui, refusé la proposition faite par la commission. Actuellement, Mme Kämpf a envoyé un recours par rapport au contrat qui lui a été proposé et des discussions sont en cours.

A la rentrée 2016 / 2017 une information sera donnée pour signaler que Valbirse est une seule commune et qu'il pourrait être envisageable que les enfants soient déplacés entre les sites de Malleray et Bévillard.

**M. Nicolas Curty** mentionne que les questions orales ne peuvent pas faire l'objet de discussion selon le règlement du Conseil général.

Il remercie les membres démissionnaires qui se sont investis dans leur commission respective.

Il rappelle également aux membres de compléter le registre des intérêts et de le renvoyer à l'Administration dans les meilleurs délais.

Il remercie également les membres pour leur collaboration et le travail effectué dans un état d'esprit général agréable malgré parfois des décisions difficiles à prendre.

En conclusion, le Vice-président constate que la parole n'est pas demandée, souhaite de bonnes vacances aux membres et informe qu'un apéritif sera servi à l'issue de cette séance et la clôt en remerciant les membres de leur présence.

La séance est levée à 21.40

Prochaine séance 28 septembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Vice-Président    Le Secrétaire                      La Secrétaire PV

Nicolas Curty            Lenweiter Thierry    Aeberhard Sandra